

# Publier et diffuser sa thèse électronique sur Internet :

## conseils aux doctorants accueillis par le Cirad

Marie-Claude Deboin  
 Cirad-Dic, TA383/05 Avenue d'Agropolis, 34398 Montpellier cedex, France  
 juillet 2005

### Sommaire

<a href="#">Introduction.....</a>	<a href="#">2</a>
<a href="#">1. Le dispositif de diffusion en France des thèses par Internet.....</a>	<a href="#">2</a>
<a href="#">2. Les étapes de diffusion d'une thèse électronique.....</a>	<a href="#">3</a>
<a href="#">2.1. Avant la soutenance</a>	<a href="#">3</a>
<a href="#">2.2. Après la soutenance</a>	<a href="#">4</a>
<a href="#">3. Chaînes de traitement des thèses électroniques en France.....</a>	<a href="#">5</a>
<a href="#">3.1. SPARTE, Système de Production et d'Archivage de Thèses Electroniques</a>	<a href="#">5</a>
<a href="#">3.2. Cyberdocs, chaîne de traitement d'universités francophones</a>	<a href="#">6</a>
<a href="#">3.3. TeL, thèses-EN-ligne du CNRS</a>	<a href="#">6</a>
<a href="#">4. Répertoires de thèses électroniques en France.....</a>	<a href="#">7</a>
<a href="#">4.1. Le catalogue et le portail documentaire du Sudoc</a>	<a href="#">7</a>
<a href="#">4.2. PASTEL, réservoir des thèses déposées à ParisTech</a>	<a href="#">7</a>
<a href="#">4.3. Thèses en ligne à l'INRA</a>	<a href="#">7</a>
<a href="#">4.4. THESA, base des thèses en préparation dans les grandes écoles</a>	<a href="#">8</a>
<a href="#">4.5. Cyberthèses, programme francophone de diffusion des thèses</a>	<a href="#">8</a>
<a href="#">5. Conseils aux doctorants accueillis au Cirad pour la publication, le dépôt et la diffusion de leur thèse sur Internet.....</a>	<a href="#">8</a>
<a href="#">5.1. L'université ou l'établissement d'affiliation du doctorant</a>	<a href="#">9</a>
<a href="#">5.2. Le département et l'unité de recherche d'accueil du Cirad</a>	<a href="#">9</a>
<a href="#">5.3. Le correspondant formation de la Dési au Cirad</a>	<a href="#">9</a>
<a href="#">5.4. La correspondante en documentation de la Dic au Cirad</a>	<a href="#">9</a>
<a href="#">6. Dépôts des thèses papier.....</a>	<a href="#">10</a>
<a href="#">7. Etablissements d'enseignement supérieurs dont l'accueil de doctorants a été assuré par le Cirad de 2000 à 2004.....</a>	<a href="#">10</a>
<a href="#">8. Principales sources d'information sur les thèses.....</a>	<a href="#">12</a>

## Introduction

En tant qu'aboutissement d'un travail de recherche, exercice académique validé par l'obtention d'un grade universitaire et vecteur de la communication scientifique, la thèse est un document qui doit être valorisé. Aujourd'hui, la production de thèses sous forme numérique permet d'envisager plus facilement leur dépôt, leur conservation, leur signalement et leur diffusion.

La thèse est à la fois une œuvre de l'esprit et un document administratif. La thèse obéit de ce fait à un droit complexe de diffusion. La diffusion d'une thèse ne peut être envisagée qu'après avis favorable du jury et par décision du président de l'université.

L'auteur peut diffuser librement la version validée de sa thèse sauf en cas de confidentialité. Chaque support de diffusion nécessite une autorisation particulière, révoquant l'auteur.

La présente note a pour but de sensibiliser et d'inciter les doctorants accueillis par le Cirad ainsi que les chercheurs doctorants du Cirad, à participer à l'effort national de publication, de dépôt et de diffusion de leur thèse de doctorat sous forme numérique sur Internet.

### 1. Le dispositif de diffusion en France des thèses par Internet

La [circulaire n° 05-094 du 29 mars 2005](#) du Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR), adressée aux universités et aux autres établissements habilités, décrit le dispositif aménagé pour la diffusion des thèses par voie électronique.

La circulaire s'appuie sur les conclusions d'une étude conduite en 2004 à la demande du MENESR sur [la mise en oeuvre du dispositif national de diffusion des thèses par voie électronique dans les Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche](#).

Elle s'inscrit dans la continuité de la [circulaire n° 2000-149 parue au BOEN n° 34 du 28 septembre 2000](#) qui annonçait la mise en place d'un nouveau dispositif de diffusion électronique des thèses sur Internet.

La circulaire de mars 2005 a été rédigée dans la perspective d'un nouvel arrêté destiné à se substituer à l'[arrêté du 25 septembre 1985](#) qui décrivait les modalités de dépôt, de signalement et de reproduction des thèses ou des travaux sur support papier présentés en soutenance en vue du doctorat.

Elle insiste sur les enjeux de la diffusion des thèses sous forme électronique, dresse un état des pratiques observées et des principales conclusions à en tirer, définit les principes du nouveau dispositif qui sera mis en place au cours de l'année 2005 et présente le circuit de dépôt, de signalement, de diffusion et d'archivage des thèses sous forme électronique en précisant les responsabilités des principaux acteurs.

Le principe retenu est la maîtrise de la politique de valorisation des thèses par les établissements de soutenance eux-mêmes. Ceux-ci seront libres de déterminer les modalités de diffusion qui leur paraissent appropriés, les formats de production, de conversion et de diffusion ainsi que les formations correspondantes.

Une liste de métadonnées descriptives et de gestion, sous forme de recommandation nommée TEF (Thèse Electronique Française), sera fournie aux établissements par l'Agence française de Normalisation (AFNOR).

Elle viendra compléter la [première édition de la recommandation TEF](#) parue en mai 2005 qui ne couvre que les métadonnées descriptives.

Au cours de l'année 2005, l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur (ABES) mettra en oeuvre une application nationale légère qui assurera :

- la collecte des métadonnées, l'enregistrement du dépôt de la thèse validée par l'établissement de soutenance dans ses versions de diffusion et d'archivage ;
- l'extraction des métadonnées pour le signalement de la thèse dans le catalogue du Système universitaire de documentation (Sudoc) ainsi que pour l'archivage de la thèse par le Centre informatique National de l'Enseignement Supérieur (CINES) ;
- l'attribution à chaque thèse d'un identifiant permanent et la gestion de ses liens pour pérenniser l'accès à la thèse quel que soit le serveur de diffusion.

## 2. Les étapes de diffusion d'une thèse électronique

Le [Guide pour la rédaction et la présentation des thèses à l'usage des doctorants \(2005\)](#) élaboré par les Ministères de l'éducation nationale et de la recherche et mis à jour par la sous-direction des bibliothèques et de la documentation, contient toutes les indications nécessaires pour structurer et présenter une thèse de façon simple et efficace.

Le [Guide pour la diffusion et l'archivage électroniques des thèses à l'attention des établissements d'enseignement supérieur \(2001\)](#) décrit toutes les étapes de diffusion de la thèse électronique, du dépôt à l'archivage.

### 2.1. Avant la soutenance

#### Rédiger et présenter la thèse

Le [Guide pour la rédaction et la présentation des thèses à l'usage des doctorants \(2005\)](#) fournit des recommandations pour la rédaction et la saisie d'une thèse de doctorat.

Il décrit la façon de présenter une thèse pour accroître sa lisibilité : règles de présentation générale, page de titre, graphiques, tableaux, cartes, bibliographie, numérotation des pages.

#### Structurer son document de thèse

Pour une diffusion rapide sur Internet, les thèses doivent être structurées rigoureusement.

Le respect de la structure préconisée pour un document de thèse facilitera la conversion en XML de la thèse saisie sous éditeur ou avec un logiciel de traitement de texte.

L'usage d'un modèle de document est laissé à l'appréciation de chaque université et école doctorale.

La thèse doit toutefois contenir certains éléments obligatoires pour assurer une cohérence de structure des thèses à l'échelle nationale.

La thèse sera ainsi constituée d'une page de titre, de pages liminaires (dédicaces, remerciements, épigraphe, etc.), d'une table des matières, du corps de la thèse, des sources, d'annexes et d'index.

Sur la page de titre de la thèse, doivent figurer : le nom de l'établissement, le type de doctorat, la discipline de la thèse, le nom de l'auteur, le titre de la thèse, le nom du directeur de recherche, la date de soutenance, le nom des membres du jury

D'autres éléments de signalement doivent être également fournis : le résumé en français, le titre en anglais, le résumé en anglais, les mots-clés en français, les mots-clés en anglais, l'intitulé et l'adresse de l'unité ou du laboratoire où la thèse a été préparée.

Un modèle Word de document thèse (*modele\_these.dot*) est proposé et accessible sur le site de l'ABES pour aider les doctorants à saisir leur thèse sous forme électronique.

Un guide d'utilisation téléchargeable accompagne le modèle de saisie de thèse.

Téléchargez le modèle Word de thèse sur le site de l'ABES :

<http://www.abes.fr/abes/documents/modelethese.dot>

Consultez le guide d'utilisation du modèle de document thèse pour savoir comment utiliser le modèle Word de thèse :

<http://www.abes.fr/abes/documents/guidefeuille.doc>

L'utilisation de ce format structuré permet aux doctorants de fournir un document au format RTF convertible par la chaîne de traitement SPARTE ([voir chapitre 3](#))

### **Déposer sa thèse**

Le dépôt de la thèse électronique est également régi par le [Guide pour la rédaction et la présentation des thèses à l'usage des doctorants \(2005\)](#).

L'annexe 3 du guide est constituée du formulaire d'enregistrement de thèse soutenue qui accompagnera le dépôt de la thèse.

Le formulaire mentionne l'autorisation par l'auteur de diffusion de sa thèse en texte intégral sur le réseau Internet.

En période transitoire, le double dépôt, papier et électronique, est requis.

Reportez-vous au [chapitre 6](#) (Dépôt des thèses papier) pour le dépôt des exemplaires papier.

## **2.2. Après la soutenance**

### **Autorisation de diffusion de la thèse**

A l'issue de la soutenance, le président de l'établissement, sur proposition du jury, autorise la diffusion de la thèse.

Celle-ci étant non seulement considérée comme un document administratif mais aussi comme un document soumis aux règles de la propriété intellectuelle, le docteur devra autoriser explicitement la diffusion de sa thèse en texte intégral sur le réseau Internet, via le formulaire d'enregistrement de thèse soutenue (annexe 3 du [Guide pour la rédaction et la présentation des thèses à l'usage des doctorants \(2005\)](#)).

### **Conversion et diffusion des thèses**

Les établissements utiliseront une chaîne de traitement des documents mise à leur disposition pour convertir les thèses depuis le format natif de rédaction (compatible RTF) vers un format balisé d'archivage (SGML/XML) puis un format de diffusion (PDF, HTML, SGML).

Les établissements se chargeront de la diffusion des thèses sur leur site.

### **Signalement des thèses**

Le signalement de la thèse se fait soit lors du catalogage de la thèse par la bibliothèque ou le service de documentation de l'établissement de soutenance, soit lors de l'extraction par l'ABES des métadonnées de signalement du modèle de document de thèse. Les métadonnées extraites sont intégrées au catalogue du Sudoc.

L'ABES recommande aux doctorants de fournir à la bibliothèque de leur établissement de soutenance, le résumé de leur thèse sous forme électronique, en français et en anglais, sans dépasser une longueur maximale de 1700 caractères, espaces inclus, par résumé, soit une longueur approximative de 10 lignes avec une police de 10.

La fourniture d'un résumé permet un signalement plus rapide de la thèse dans le catalogue du Sudoc, après soutenance et acceptation de la thèse.

L'auteur peut, s'il le souhaite, fournir en plus de son nom patronymique, sa date de naissance et d'autres éléments qui permettront de le distinguer des homonymes.

Tous les éléments nécessaires au signalement de la thèse sont décrits dans le [Guide pour la rédaction et la présentation des thèses à l'usage des doctorants \(2005\)](#).

### **Mise en ligne des thèses**

Après traitement et signalement et sous réserve de l'accord de l'établissement, la thèse est mise en ligne sur le serveur de l'établissement et/ou d'un autre établissement autorisé.

La diffusion électronique d'une thèse n'exclut pas la diffusion de la thèse sur support papier par la bibliothèque ou le centre de documentation de l'établissement.

L'auteur conserve le droit de diffuser sa thèse sur son site personnel ou de la déposer dans une archive ouverte.

### **Archivage des thèses**

L'archivage des thèses sous forme électronique et sous forme papier, c'est-à-dire leur conservation à des fins de réutilisation, est sous la responsabilité des établissements de soutenance.

Une copie de chaque thèse soutenue et ayant fait l'objet d'un traitement adéquat est transmise au Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur (CINES) pour un archivage de sécurité.

Le [Guide pour la diffusion et l'archivage électroniques des thèses à l'attention des établissements d'enseignement supérieur \(2001\)](#) décrit toutes les étapes du processus d'archivage de thèse électronique.

### 3. Chaînes de traitement des thèses électroniques en France

L'archivage est indissociable de l'accessibilité, ce qui impose sur le plan technique l'utilisation et le respect de normes.

Pour assurer la structuration, l'archivage et la diffusion des thèses électroniques, plusieurs outils ont été mis au point et sont à la disposition des établissements.

Ils reposent essentiellement sur une plate-forme logicielle : celle-ci récupère, à travers des modèles de documents propres aux thèses, les travaux des doctorants qu'elles soumettent à un certain nombre de traitements pour produire un document normé, structuré, archivé en SGML/XML. Ce document permet la diffusion des thèses électroniques en différents formats, sur Internet.

Le traitement des thèses comporte principalement deux étapes :

- la conversion d'un document RTF en un document SGML/XML, format normé pour l'archivage ;
- l'exportation du document SGML/XML en formats de diffusion tels que HTML, XML, PDF.

Des outils sont également proposés pour le stockage des thèses électroniques au format SGML/XML et pour leur diffusion libre ou contrôlée, sur Internet.

Plusieurs chaînes de traitement des thèses électroniques en format structuré sont disponibles actuellement en France.

#### 3.1. *SPARTE, Système de Production et d'Archivage de Thèses Electroniques*

SPARTE est la chaîne de traitement des thèses électroniques gérée par l'ABES et le CINES, sous l'égide de la sous direction des bibliothèques et de la documentation. Elle est mise à la disposition des établissements de soutenance pour la diffusion et l'archivage des thèses déposées sous forme électronique.

SPARTE a pour objectifs d'encourager la diffusion des thèses sur Internet, d'assurer la pérennité des thèses électroniques déposées et d'informatiser la gestion administrative des thèses.

SPARTE permet aux utilisateurs autorisés dans chaque établissement d'enseignement supérieur, de :

- convertir une thèse du format RTF au format XML selon la DTD [TEI Lite](#), table de définition de données issue des recommandations de l'initiative TEI (*Text Encoding Initiative*) pour la description et le codage des textes électroniques en vue de leur échange ;
- gérer des métadonnées administratives (dépôt, soutenance, validation,...) et descriptives de la thèse (norme AFNOR à venir) ;
- produire un fichier XML de la thèse et un fichier XML des métadonnées qui pourront être extraites et utilisées pour le signalement des thèses dans le Sudoc ;
- stocker directement des fichiers XML au CINES, puis, à terme, archivage pérenne ;
- produire une version HTML de la thèse pour la diffusion de la thèse par les établissements eux-mêmes ;
- produire une version HTML de la thèse pour faciliter le signalement de la thèse dans le catalogue Sudoc.

Les établissements désireux d'utiliser la chaîne de traitement SPARTE peuvent écrire à :

[assisthelec@abes.fr](mailto:assisthelec@abes.fr)

Un guide d'utilisation de la chaîne SPARTE est accessible sur le site de l'ABES :

<http://www.abes.fr/abes/documents/manuelspartedoc>

Pour en savoir plus sur le projet SPARTE :

<http://www.abes.fr/abes/DesktopDefault.aspx?tabid=315>

### **3.2. Cyberdocs, chaîne de traitement d'universités francophones**

Cette chaîne de traitement de documents électroniques est produite par les Universités de Lyon II, Bamako, Genève et par la société française AJLSM.

La plate-forme Cyberdocs permet de structurer des documents issus de traitements de texte et de les publier sur Internet, à l'aide de la norme XML et de la DTD TEI Lite.

Cyberdocs est aujourd'hui principalement utilisée comme nouvelle plate-forme de traitement et de diffusion des thèses dans le cadre du projet Cyberthèses, programme francophone d'archivage et de diffusion électronique des thèses.

La plate-forme Cyberdocs est constituée de trois modules : un module de conversion, un module de publication, et un module de gestion, ce dernier permettant de piloter les conversions ainsi que la publication des documents.

Pour accéder à toutes les informations sur la plate-forme et son utilisation, consultez le site de développement en français de Cyberdocs :

<http://sourcesup.cru.fr/cybertheses/>

### **3.3. TeL, thèses-EN-ligne du CNRS**

Le site thèses-EN-ligne du Centre pour la Communication Scientifique Directe (CCSD), Unité Propre de Service (UPS 2275) du CNRS, a pour objectif de promouvoir l'auto-archivage en ligne des thèses pour favoriser la communication scientifique entre chercheurs.

Le CCSD n'effectue aucune évaluation scientifique sur les thèses ou habilitations déposées sur le site thèses-EN-ligne.

TeL n'est pas un outil de production de thèses mais un site de collecte et de diffusion de documents.

Chaque docteur peut librement déposer sa thèse sur le site thèses-EN-ligne. Il lui suffit de s'enregistrer sur le site.

Plusieurs formats de thèses sont acceptés (PDF, DOC, PS, TeX) d'où sera tiré le format PDF pour l'accès de la thèse en lecture sur le site.

Le document déposé est examiné par un vérificateur. Celui-ci contrôle que la mention de spécialité de la thèse déposée ainsi que les informations administratives et bibliographiques fournies sont correctes.

La thèse est généralement disponible au bout de 24 heures.

Il n'est pas nécessaire que la thèse soit récente. Le dépôt de thèses anciennes, si elles existent sous forme numérique, est fortement encouragé.

Pour rédiger une thèse, le CCSD conseille d'utiliser les outils TeX/LaTeX, logiciels libres et gratuits permettant d'obtenir une qualité de texte professionnelle.

Pour les thèses écrites avec Word ou StarOffice, le doctorant peut utiliser [les feuilles de style](#) utilisées par l'université Lyon 2 pour le dépôt des thèses électroniques par les doctorants.

Le logiciel Word2TeX permet de convertir du Word en LaTeX.

Pour accéder au serveur multidisciplinaire thèses-EN-ligne du CCSD :

<http://tel.ccsd.cnrs.fr/>

En septembre 2005, est prévue la migration de TeL sur le serveur [HAL \(hyper article en ligne\)](#), site de dépôt et de consultation d'articles développé par le CCSD. Cette intégration permettra d'accéder aux thèses électroniques sur le serveur HAL en plus de l'interface TeL.

## 4. Répertoires de thèses électroniques en France

### 4.1. Le catalogue et le portail documentaire du Sudoc

Le catalogue du Système universitaire de documentation (Sudoc) permet d'effectuer des recherches bibliographiques sur les collections des bibliothèques universitaires françaises et autres établissements d'enseignement supérieur pour tous les types de documents dont les thèses avec leur localisation dans les différentes bibliothèques du réseau.

En tant que Centre de ressources documentaires, le Cirad participe au réseau du Sudoc mais ne signale dans le catalogue du Sudoc que les périodiques détenus dans ses bibliothèques de site du Cirad.

Accédez au catalogue du Sudoc et au répertoire des centres de ressources du réseau :  
<http://www.sudoc.abes.fr/>

Le portail documentaire du Sudoc permet de mener des recherches sur les catalogues de thèses ainsi que sur le texte intégral des thèses référencées et indexées dans les bases externes (CCSD et XTcat) et internes du portail Sudoc.

Menez une recherche bibliographique ou textuelle dans le catalogue des thèses et/ou le texte intégral des thèses accessibles par le portail documentaire Sudoc, en cliquant sur le lien [thèses](#) dans la rubrique **recherche sur...** :  
<http://www.portail-sudoc.abes.fr/>

### 4.2. PASTEL, réservoir des thèses déposées à ParisTech

PASTEL est un site de ParisTech, label regroupant 11 grandes écoles d'ingénieurs de Paris, qui a pour mission de mettre en ligne les thèses de leurs élèves.

PASTEL permet le dépôt électronique des thèses des doctorants de ParisTech sur un serveur commun à l'ensemble des Ecoles de ParisTech et un accès direct pour l'ensemble de la communauté scientifique au texte intégral des thèses déposées (400 thèses/an).

PASTEL n'offre pas de chaîne de traitement des thèses électroniques et accepte tous les formats de thèses. Une majorité de thèses est déposée en format PDF.

La validation du dépôt des thèses se fait par les écoles doctorales de ParisTech ou par les bibliothèques de ces écoles.

Recherchez une thèse dans le réservoir des thèses PASTEL, par titre, auteur, domaine, mots-clefs ou mots du résumé :  
<http://pastel.paristech.org/perl/search>

### 4.3. Thèses en ligne à l'INRA

Le Projet "Thèses en ligne" à l'INRA, débuté en 1998, répond à la mission de l'institut d'assurer la gestion, la diffusion et la valorisation de la production scientifique issue du travail des jeunes chercheurs accueillis dont les doctorants (300 thèses par an soutenus au sein de grandes écoles ou d'universités).

Le site Thèses en ligne à l'INRA donne accès aux thèses disponibles en texte intégral dont les recherches ont été effectuées dans l'une des Unités de recherche de l'INRA ou dans l'une des Unités Mixtes de Recherche auxquelles l'INRA participe.

Un effort particulier a été déployé pour la conversion de thèses en documents structurés au format XML selon la chaîne de traitement Cyberthèses.

Des actions de formation des doctorants aux techniques de production de documents électroniques ont été également mises en place avec l'utilisation de modèles de traitement de texte.

Pour consulter le texte intégral d'une thèse dont les recherches ont été menées à l'INRA :

<http://www.inra.fr/theses/>

#### **4.4. THESA, base des thèses en préparation dans les grandes écoles**

THESA signale les sujets de thèses en cours, de la première année d'inscription en thèse du doctorant à la soutenance de sa thèse.

Le signalement de la thèse est conservé dans la base THESA un an après la délivrance du diplôme.

Les sujets de thèses en cours identifient les pôles d'excellence des Ecoles d'ingénieur et de management regroupées dans la Conférence des grandes écoles, association de loi 1901 de Grandes Écoles d'ingénieurs, de management et de haut enseignement multiple ou spécifique reconnues par l'Etat.

Actuellement, une quarantaine de Grandes Ecoles participent à THESA.

Lancez une recherche de thèse en cours dans les Grandes Ecoles sur la base THESA :

<http://thesa.inist.fr/fr/recherche.htm>

#### **4.5. Cyberthèses, programme francophone de diffusion des thèses**

Cyberthèses, programme francophone d'archivage et de diffusion électroniques des thèses né en 1997, publie et diffuse les thèses soutenues dans les différents établissements participant au projet, sans distinction géographique ou de langue.

Pour accéder au site Cyberthèses :

<http://www.cybertheses.org/cybertheses/cybertheses.html>

Pour télécharger un modèle en format Word 97 contenant des styles adaptés à la rédaction d'une thèse :

[http://www.pum.umontreal.ca/theses/styles/These\\_UdeM.dot](http://www.pum.umontreal.ca/theses/styles/These_UdeM.dot)

## **5. Conseils aux doctorants accueillis au Cirad pour la publication, le dépôt et la diffusion de leur thèse sur Internet**

Le Cirad, Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) n'est pas habilité à délivrer des thèses de doctorat mais accueille des doctorants au sein de ses laboratoires en France et à l'étranger, dans le cadre de sa mission de recherche agronomique au service du développement des pays du Sud.

Le Cirad assure l'encadrement des doctorants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur, université ou grande école délivrant des thèses de doctorat, en France et dans le reste du monde.

Le Cirad ne délivrant pas de thèse, le doctorant accueilli devra s'adresser à son établissement de soutenance, université ou école doctorale pour connaître précisément les modalités et respecter les procédures nationales de dépôt, de signalement et de diffusion de sa thèse.



Toutefois, au sein du Cirad, le doctorant pourra bénéficier de l'appui de différents interlocuteurs qui l'aideront à s'orienter et à s'informer sur les contacts à établir, les démarches à suivre et les formalités à remplir pour le dépôt et le signalement de sa thèse électronique.

A travers le Cirad, le doctorant participera également à l'effort de valorisation de son travail de doctorat en déposant deux exemplaires de sa thèse, papier ou numérique, à [la correspondante en documentation de la Dic chargée de l'appui aux unités de recherche du Cirad](#).

Le signalement et l'accès des thèses ainsi déposées seront assurés par la Direction de l'innovation et de la communication du Cirad, via la base de données *Agritrop* des publications du Cirad accessible sur le site [Internet du Cirad \(www.cirad.fr\)](#) et sur le site de la [Bibliothèque Ouverte Montpellier Languedoc-Roussillon \(www.agropolis.fr/bomlr/\)](#).

Sur l'intranet du Cirad, un lien vers le texte intégral de la thèse électronique déposée pourra être associé au signalement bibliographique de la thèse dans la base de données *Agritrop*.

Un projet de mise en place d'archives ouvertes au Cirad pour le dépôt de publications par les auteurs eux-mêmes permettra de rendre accessible à l'ensemble de la communauté scientifique mondiale sur Internet les publications, dont les thèses, autorisées à être diffusées.

### **5.1. L'université ou l'établissement d'affiliation du doctorant**

En tant que doctorant, vous êtes rattaché à une université ou à un autre établissement d'enseignement supérieur habilité à délivrer des thèses.

Contactez votre établissement pour connaître sa situation en matière de dépôt de thèse électronique ainsi que les formalités à remplir pour la présentation et le dépôt d'une thèse sous forme numérique.

### **5.2. Le département et l'unité de recherche d'accueil du Cirad**

Accueilli au sein d'un département et d'une unité de recherche du Cirad en France ou à l'étranger pour la préparation de votre thèse, n'hésitez pas à vous rapprocher du [correspondant des ressources humaines de votre département](#) (appelé Crhd) pour toute question relative à votre situation de stagiaire du Cirad :

<http://intranet-drh.cirad.fr/arthemis/quiquoi/crhd.html>

### **5.3. Le correspondant formation de la Dési au Cirad**

Pour toute information concernant les modalités d'accueil des doctorants au Cirad, contactez au sein de la Délégation aux échanges scientifiques internationaux (Dési), [le correspondant formation de votre département](#) :

<http://intranet-desi.cirad.fr/correspondants/CORRESPONDANTS.HTML>

### **5.4. La correspondante en documentation de la Dic au Cirad**

La Direction de l'innovation et de la communication est au service des chercheurs et des stagiaires accueillis par le Cirad pour l'accès à l'information scientifique et technique, la communication scientifique et la valorisation de la recherche au Cirad.

Si votre université ou votre établissement d'enseignement supérieur ne participe pas encore au circuit national de diffusion des thèses sur Internet, et si vous souhaitez déposer votre thèse sous forme électronique, renseignez-vous auprès de [la correspondante en documentation de votre unité de recherche](#) pour connaître les répertoires de thèses électroniques susceptibles d'accepter le dépôt de votre thèse numérique.

Votre correspondante en documentation vous guidera à travers les contacts et les formalités à remplir pour que vous puissiez présenter, structurer et déposer votre thèse numérique sur Internet :

<http://intranet-dist.cirad.fr/contact/appuidoc.html#corres>

## 6. Dépôts des thèses papier

Le circuit traditionnel des thèses papier reste en vigueur pour les établissements n'ayant pas encore adopté le dispositif de diffusion électronique des thèses.

Pour ces établissements, le dépôt, le signalement et la diffusion des thèses restent régis par l'arrêté du 25 septembre 1985 relatif aux modalités de dépôt, signalement et reproduction des thèses ou travaux présentés en soutenance en vue du doctorat.

Sur le [site web de l'ABES](http://www.abes.fr), dans la rubrique **Services** et la sous-rubrique **Thèses**, consultez la section [Dépôt papier](#) pour connaître précisément les modalités de dépôt, de signalement, de reproduction et de diffusion des thèses sous forme papier :  
<http://www.abes.fr/abes/DesktopDefault.aspx?tabindex=2&tabid=313>

## 7. Etablissements d'enseignement supérieurs dont l'accueil de doctorants a été assuré par le Cirad de 2000 à 2004

Entre 2000 et 2004, 179 thèses de doctorants accueillis par le Cirad ou de chercheurs doctorants du Cirad ont été déposées à la Dic et référencées dans la base de données *Agritrop* du Cirad, accessible sur l'intranet du Cirad et sur Internet.

Ces thèses ont été délivrées par 56 universités ou autres établissements habilités différents avec les répartitions indiquées dans le tableau suivant.

Etablissement d'enseignement supérieur	Pays	Nombre de thèses
ABU, Ahmadu Bello University	Nigeria	1
CATIE, Centro Agronómico Tropical de Investigación y Enseñanza	Costa Rica	1
Ecole des mines de Paris		1
EHESS, Ecole des hautes études en sciences sociales		2
ENGREF, Ecole Nationale du Génie rural des Eaux et des Forêts		6
ENSAM, Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier		30
ENSAR, Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Rennes		7
ENSAT, Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse		2
ENSCM, Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier		1
ENSIA, Ecole Nationale des Industries Agricoles et Alimentaires		5
ENSITM, Ecole Nationale Supérieure des Industries Textiles de Mulhouse		3
ENVL, Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon		1
ENVN, Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes		1
Escuela Politecnica Nacional	Equateur	1
ESIP, Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Poitiers		1
FUSAGx, Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux	Belgique	4
INAPG, Institut Nationale Agronomique Paris- Grignon		18
INPL, Insitut National Polytechnique de Lorraine		1
INPT, Institut National Polytechnique de Toulouse		2
KUL-Faculteit Landbouwkundige en Toegepaste Biologische Wetenschappen	Belgique	2
ULP, Université Louis Pasteur		1
Universidad de Caldas	Colombie	1
Universidad de Costa Rica	Costa Rica	1
Universitat Autonoma de Barcelona	Espagne	1
Universität Hohenheim	Allemagne	1

Etablissement d'enseignement supérieur	Pays	Nombre de thèses
Université Cadi Ayyad	Maroc	1
Université Cheikh Anta Diop	Sénégal	1
Université Claude Bernard		2
Université d'Abomey-Calavi	Bénin	2
Université d'Aix-Marseille 2		1
Université d'Aix-Marseille 3		1
Université d'Angers		1
Université d'Antananarivo	Madagascar	1
Université d'Avignon et des pays de Vaucluse		2
Université de Bourgogne - Dijon		1
Université de Haute Alsace, UHA		3
Université de la Réunion - Saint-Denis		5
Université de Montpellier 1		7
Université de Montpellier 2 - UM2		25
Université de Montpellier 3 - Paul Valéry		3
Université de Nancy 1		2
Université de Nantes		1
Université de Paris 1		4
Université de Paris 10 - Nanterre		1
Université de Paris 11 - Orsay		4
Université de Paris 12		2
Université de Paris 4 - Sorbonne		1
Université de Paris 6 - Pierre et Marie Curie		3
Université de Rennes		1
Université de Rennes 1		3
Université de Toulouse - Le Mirail		4
Université de Versailles		2
Université de Yaoundé 1	Cameroun	1
Université d'Orléans		1
Université Jean Monnet de Saint-Étienne		1
Université Paul Sabatier de Toulouse, UPS		4

Le dépôt électronique des thèses soutenues et délivrées à l'étranger peut être envisagé au travers d'archives ouvertes institutionnelles, nationales, régionales ou internationales.

Le projet [Cyberthèses](#), soutenu par le fonds francophone d'inforoutes, encourage tous les établissements d'enseignement supérieur de tous pays et de toutes langues à participer au réseau Cyberthèses et à déposer les thèses électroniques de leurs doctorants sur son site.

Le dépôt d'une thèse électronique dans des archives ouvertes parallèlement à leur diffusion via un répertoire national permet d'accroître la visibilité de l'auteur, de l'université de soutenance et de l'établissement d'accueil en favorisant l'accès, la consultation et la valorisation des thèses.

## 8. Principales sources d'information sur les thèses

**ABES.** Thèses. [On-line]. [2005/07/19].

<URL : <http://www.abes.fr/abes/DesktopDefault.aspx?tabid=223>>.

**ABES.** Le portail documentaire Sudoc. [On-line]. [2005/07/19].

<URL : <http://www.portail-sudoc.abes.fr/>>.

**AFNOR.** 05/2005. Les métadonnées des thèses électroniques françaises TEF : recommandation préparée sous l'égide du groupe CG46/CN347/GE5. 1. éd. [On-line]. [2005/07/26].

<URL : [http://www.abes.fr/abes/documents/tef/recommandation/tef\\_01.pdf](http://www.abes.fr/abes/documents/tef/recommandation/tef_01.pdf)>

**Bibliothèque et archives Canada.** Thèses Canada. [On-line]. [2005/07/22].

<URL : <http://www.collectionscanada.ca/thesescanada/index-f.html>>.

**CINES.** Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur. [On-line]. [2005/07/19].

<URL : <http://www.cines.fr/>>.

**Cyberdocs.** 2003. [On-line]. [2005/07/19]. <URL : <http://sourcesup.cru.fr/cybertheses/>>.

**Cyberthèses.** Publication et diffusion en ligne des thèses. [On-line]. [2005/07/19].

<URL : <http://www.cybertheses.org/cybertheses/cybertheses.html>>.

**Dizambourg B.** 1985. Arrêté du 25 septembre 1985. Modalités de dépôt, signalement et reproduction des thèses ou travaux présentés en soutenance en vue du doctorat. Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. [On-line]. [2005/07/22].

<URL : <http://www.sup.adc.education.fr/bib/Acti/These/textregl.htm#25sept>>.

**Ifremer.** Thèses et rapports en ligne. [On-line]. [2005/07/22]. <URL : <http://www.ifremer.fr/docelec/>>.

**INPT.** Les thèses en ligne de l'INP. [On-line]. [2005/07/22]. <URL : <http://ethesis.inp-toulouse.fr/>>.

**INRA.** Thèses en ligne à l'INRA. 2005. [On-line]. [version du 22/04/2005]. [2005/07/19].

<URL : <http://www.inra.fr/theses/>>.

**Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Direction de l'enseignement supérieur. Service des établissements. Sous-direction des bibliothèques et de la documentation. 2005/03/29. Dépôt signalement, diffusion et archivage des thèses sous forme électronique. [On-line]. [2005/07/26].

<URL : <http://www.sup.adc.education.fr/bib/Acti/These/circulaire.rtf>>

**Ministère de l'éducation nationale, Ministère de la recherche.** 2005. Guide pour la rédaction et la présentation des thèses à l'usage des doctorants (2005). [On-line]. [2005/07/19]. France : Ministère de l'Education Nationale. 21 p. <URL : <http://www.sup.adc.education.fr/bib/Acti/These/guidoct.rtf>>.

**Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Sous-direction des bibliothèques et de la documentation. 2004. Etude de la mise en oeuvre du dispositif national de diffusion des thèses par voie électronique dans les Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche : note de synthèse. [On-line]. [2005/07/19]. Six et dix : Paris, France. 21 p.

<URL : <http://www.sup.adc.education.fr/bib/Acti/These/rapportV5.doc>>.

**Ministère de l'éducation nationale, Ministère de la recherche.** 2001. Guide pour la diffusion et l'archivage électroniques des thèses à l'attention des établissements d'enseignement supérieur (2001). [On-line]. [2005/07/19]. France : Ministère de l'éducation nationale. 11 p. <URL :

<http://www.sup.adc.education.fr/bib/Acti/These/guiduniv.doc>>.

**Ministère de l'éducation nationale, Ministère de la recherche.** 2000/09/28. Enseignement supérieur, recherche et technologie : diffusion électronique des thèses : sanction des études.

Circulaire n°2000-149 du 21-9-2000. [On-line]. [2005/07/22]. Bulletin Officiel du ministère de l'Education Nationale et du ministère de la Recherche, 34.  
<URL : <http://www.education.gouv.fr/bo/2000/34/sup.htm>>.

**MIT Libraries.** Digital library of MIT thesis. [On-line]. [2005/07/22]. <URL : <http://theses.mit.edu/>>.

**Panijel C., Jumeau J.** 1997. [version du 19/04/2005]. FOURMI : thèses, présentation, préparation, listes. [On-line]. [2005/07/19]. <URL : <http://www.ccr.jussieu.fr/urfist/fourmi/fourmithese.htm>>.

**PASTEL.** Paris Institute of Technology. [On-line]. [2005/07/19]. <URL : <http://pastel.paristech.org/>>

**Système universitaire de documentation.** 1999-2002. [On-line]. [2005/07/19].  
<URL : <http://www.sudoc.abes.fr/>>.

**Thèses-EN-ligne.** 2001. [On-line]. [2005/07/19]. <URL : <http://tel.ccsd.cnrs.fr/>>.

**THESA.** [On-line]. [2005/07/19]. <URL : <http://thesa.inist.fr/>>.